

DEPARTEMENT DU RHONE



Commune de  
**POULE-LES ECHARMEAUX**

---

**Délégation du Service Public de l'Eau Potable**

---

**Dossier de  
Consultation des  
Entreprises**

**Pièce n°1**

**Règlement de la Consultation**

**Remise des offres avant le 15 Avril 2015 à 12 heures**

## **1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent règlement de consultation concerne l'exploitation du service d'eau de la commune de POULE-LES ECHARMEAUX.

Cette exploitation sera réalisée par **Affermage**.

Cette exploitation porte sur :

- ✚ la distribution d'eau potable aux usagers ;
- ✚ l'entretien des réservoirs
- ✚ l'entretien et le renouvellement des branchements et des compteurs ;
- ✚ l'entretien courant du réseau d'alimentation en eau potable ;
- ✚ le renouvellement des accessoires hydrauliques des chambres de vannes des réservoirs ou du réseau ;
- ✚ la gestion des usagers du service de l'Eau, la facturation et l'encaissement des factures.

La présente procédure est passée en application des articles L.1411-1 et suivants, ainsi que R.1411-1 et suivants, du Code général des collectivités territoriales.

## **2. TYPE DE PROCEDURE**

La procédure sera une procédure ouverte.

Les candidats sont informés qu'ils devront remettre simultanément leurs dossiers de candidatures et leurs offres.

Dans un premier temps, la commission de délégation de service public de la collectivité ouvrira les dossiers de candidatures et, après analyse, établira la liste des candidats admis à présenter une offre.

Dans un deuxième temps, la commission ouvrira les dossiers d'offres des candidats admis à présenter une offre, procédera à leur analyse et rendra un avis.

Au vu de cet avis, Madame le maire de Poule-les Echarmeaux décidera d'engager la négociation avec le(s) soumissionnaire(s) de son choix.

La Collectivité se réserve le droit de demander aux candidats ayant déposé une offre, tout complément d'information nécessaire à la compréhension de leur offre.

L'assemblée délibérante sera saisie par Madame le Maire pour le choix du délégataire.

## **3. DUREE ET PRISE D'EFFET DU CONTRAT**

Le contrat de délégation de service public prendra effet le **1/01/2016** pour s'achever le **31/12/2025**, soit pour une durée de **10ans**.

#### **4. DOSSIER DE CONSULTATION**

Les candidats intéressés par le présent avis de publicité devront télécharger le dossier de consultation à l'adresse suivante :

Adresse du URL acheteur : [www.poulelesecharmeaux.fr](http://www.poulelesecharmeaux.fr)

Le dossier de consultation de la délégation de service public, comprend les pièces suivantes :

- Le présent « Règlement de consultation » (pièce n° 1)
- Le mémoire technique (pièce n°2)
- Le document intitulé « Projet de contrat » (pièce n° 3)
- Les annexes au projet de contrat (pièces n°3) dont 3 devront être établies par les candidats dans le cadre de leur offre:

o Annexes produites par l'autorité délégante :

- Annexe 1 : Règlement du service de l'eau potable (pièces n°4)

o Annexes complétées par les candidats délégataires dans le cadre de leur offre:

- Annexe 2 : Cadre-type de présentation du compte d'exploitation prévisionnel et ses sous détail (pièces n°5)
- Annexe 3 : Bordereau de Prix Unitaires (pièces n°6)
- Annexe 4 : Programme de renouvellement (pièces n°8)
- La formule d'actualisation : (pièces n°7)

Les candidats mentionnent à l'autorité délégante les éventuelles omissions que pourrait comporter le dossier de consultation. Dans cette hypothèse, l'autorité délégante procède sans délai à un envoi complémentaire.

#### **5. MODIFICATIONS DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Des modifications de détail pourront être apportées au dossier de consultation des entreprises par la commune de Poule-les Echarmeaux. Ces modifications seront adressées à l'ensemble des candidats ayant demandé à participer à la consultation au plus tard deux semaines avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront alors répondre à la présente consultation sur la base du dossier modifié. En cas de report de la date limite de remise des offres, le présent dispositif est applicable en fonction de la nouvelle date retenue.

#### **6. FONS DE TRAVAUX**

Sans objet

#### **7. VISITES ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

##### **7.1. Visite des installations**

Les candidats qui en font la demande pourront visiter les installations

## **7.2. Renseignements complémentaires**



Les candidats peuvent poser des questions écrites relatives au dossier de consultation jusqu'au

01/04/2015 à 12 heures. A compter de cette date, plus aucune question ne sera acceptée par la Collectivité.

Les questions écrites portent de manière apparente la mention « Délégation de service public de l'eau potable – commune de Poule-les Echarmeaux ». Et sont adressées à :

COMMUNE POULE-LES ECHARMEAUX

Mr HOFFMANN  
En Mairie  
69 700 POULE-LES ECHARMEAUX

 Tél. : 04.74.03.64.48  
 Fax : 04.74.03.68.71

Mail : [secretariat@poulelesecharmeaux.fr](mailto:secretariat@poulelesecharmeaux.fr)

Les questions écrites sont reçues au siège de la Collectivité. Elles peuvent également être adressées par télécopie ou par mail avec confirmation par courrier.

Il ne sera répondu à aucune question orale. Les réponses à l'ensemble des questions écrites seront transmises à tous les candidats ayant demandé à participer à la consultation.

## **8. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats remettront un dossier permettant d'apprécier leurs garanties professionnelles et financières, le respect de l'obligation d'employer des travailleurs handicapés prévus à l'article 323-1 du Code du travail, leur aptitude à assurer l'égalité de traitement des usagers et la continuité du service public. Ces appréciations seront faites au regard des documents suivants :

- Situation juridique - références requises :
  - o Lettre de jugement en cas de redressement judiciaire
  - o La lettre de candidature :
    - elle précisera l'identité du candidat et l'objet de sa candidature
    - elle sera signée du dirigeant ou d'une personne habilitée et sera accompagnée des documents l'habilitant à engager la société
  - o Une attestation sur l'honneur du respect des dispositions du code du travail en matière d'emploi des personnes handicapées
  - o Une attestation sur l'honneur certifiant qu'ils n'ont pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail
  - o Un extrait du registre du commerce et des sociétés (K-bis)

- Capacité économique et financière - références requises :
  - o Les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations fiscales et sociales
  - o Les attestations d'assurance du candidat
  - o Une description détaillée de l'entreprise : actionnaire, moyens financiers, moyens techniques et humains, organisation interne, activités principales et accessoires
  - o Les bilans et comptes de résultats des 3 dernières années
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises :
  - o Les références du candidat en matière d'exploitation et de gestion de services de l'eau potable
  - o Le candidat présentera, au minimum un tableau de références précisant : le nom de la collectivité, la nature de la convention (marchés ou délégation de service public), le nombre d'abonnés, le nombre de m<sup>3</sup> produits et distribués, les équipements exploités, le réseau exploité, le chiffre d'affaires, et toute autre information que le candidat jugera utile.

## **9. DOSSIER D'OFFRE**

Les offres seront établies en 2 exemplaires originaux au format papier et un exemplaire sur support informatique modifiable (CD, clé USB, pas de pdf pour les tableaux de données).

Les modèles de présentation, lorsqu'ils existent, doivent impérativement être respectés dans leur formalisme général. Ces documents, s'ils constituent une certaine contrainte pour les candidats, sont avant tout destinés à assurer une bonne comparabilité des offres et donc un traitement équitable des candidats. Chaque candidat reste d'ailleurs libre d'apporter toutes remarques et toutes précisions utiles sur papier libre en complément du cadre de présentation complété.

Les offres remises par les candidats, rédigées en langue française, devront obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

### **9.1. Une documentation juridique et administrative**

Cette documentation comprend les pièces suivantes :

- Une lettre d'acceptation du dossier de consultation et de toutes les pièces qui le composent ;
- Un mémoire détaillant les propositions du candidat sur les points mentionnés et encadrés au sein du document intitulé « Projet de contrat » ;

### **9.2. Un mémoire technique d'exploitation**

Ce mémoire comporte obligatoirement un projet d'exploitation détaillé (gestion, organisation, horaires de travail, entretien et maintenance...) lequel devra notamment présenter :

- Les conditions d'exploitation;
- La politique de gestion du personnel (recrutement, formation...);
- Un rapport sur la façon dont le candidat envisage d'organiser la gestion technique des installations ainsi que les modalités essentielles de cette gestion technique. A cet effet, les candidats transmettront à l'appui de leur offre le programme technique

détaillé des opérations d'entretien et de maintenance qu'ils estiment nécessaires pour assurer l'exploitation technique des biens mis à leur disposition ;

- Les moyens que le candidat envisage de mettre en place pour assurer la communication entre le Délégué et la commune de Poule-les Echarmeaux ;
- Une note méthodologique détaillée présentant les dispositions que le candidat se propose de mettre en œuvre au démarrage du contrat pour avoir une connaissance précise des équipements et du périmètre d'intervention et faciliter ainsi la mise en exploitation de l'ensemble.

### **9.3. Un mémoire économique financier**

Ce mémoire comprend obligatoirement :

- Un compte d'exploitation prévisionnel (CEP) détaillé du service, selon le modèle joint du cahier des charges.
- Une note explicative sur les éléments du CEP précisant obligatoirement les modalités de calcul des charges réparties et des charges calculées ainsi que tout autre aspect que le candidat souhaiterait développer. Les éléments financiers proposés par les candidats dans leur offre seront exprimés en euros HT constants. Le candidat devra établir une offre de base conforme aux prescriptions et cadres du dossier de consultation. Le candidat pourra également proposer, dans une note distincte des compléments ou des modifications aux stipulations prévues par le projet de contrat.

Chaque proposition fera l'objet d'une justification précise ainsi que d'une représentation, le cas échéant, de ses implications financières sur les comptes prévisionnels d'exploitation.

## **10. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les candidatures et les offres devront être rédigées en français sur papier libre.

L'unitaire monétaire utilisée devra être l'EURO.

Le dossier de candidature et d'offre devra être remis en deux (2) exemplaires, avec en plus un support informatique (CDROM, clé USB...)

Présentation du dossier :

Les plis sont présentés sous double « enveloppe » cachetée (ou tout conditionnement adapté et scellé).

L'enveloppe ou l'emballage extérieur portera exclusivement la mention suivante : « Délégation de service public – Service public de l'eau potable – enveloppe extérieure – Ne pas ouvrir ».

L'enveloppe extérieure ne devra présenter aucune mention permettant d'identifier le candidat qui la dépose.

Cette enveloppe extérieure devra contenir deux enveloppes intérieures.

La première enveloppe intérieure devra porter le nom et l'adresse du candidat et porter la mention

« Première enveloppe intérieure – candidature Délégation de service public – Service public de l'eau potable – Ne pas ouvrir ».

La deuxième enveloppe intérieure devra porter le nom et l'adresse du candidat et porter la mention «deuxième enveloppe intérieure – offre Délégation de service public – Service public de l'eau potable – Ne pas ouvrir »

## **11. RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Le dossier devra parvenir à l'adresse suivante par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception par la commune de Poule-les-Echarmeaux à savoir par courrier recommandé avec accusé de réception ou équivalent.

COMMUNE DE POULE-LES-ECHARMEAUX  
LE BOURG  
69 870 POULE-LES-ECHARMEAUX

avant le : **15 avril 2015 à 12 heures**

*Les candidats répondront de façon strictement conforme au dossier de consultation sous peine d'élimination de l'offre.*

Des offres variantes complémentaires sont admises sous réserve de la présentation claire et précise des modifications proposées sous forme d'une note séparée.

## **12. ELEMENTS D'APPRECIATION DES CANDIDATURES**

La Commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles, techniques et financières, de leur respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 323-1 du Code du travail, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

### 13. ELEMENTS D'APPRECIATION DES OFFRES


Les offres remises seront appréciées sur la base des critères suivants énoncés sans hiérarchisation :


Valeur technique de l'offre		52 points
* Qualité de l'offre	4 points	
* Compétence et moyens techniques	36 points	
* Relations avec la clientèle	6 points	
* Relations avec la collectivité	6 points	
Valeur économique de l'offre		48 points
<b>TOTAL</b>		<b>100 points</b>

### 14. DISPOSITIONS DIVERSES

Les questions écrites, confirmation de visite du site, offres des candidats et plus généralement toutes les correspondances, devront être reçues ou présentées, dans les délais prévus aux articles précédents, à l'adresse suivante :

Mr HOFFMANN  
En Mairie  
69 700 POULE-LES ECHARMEAUX

 Tél. : 04.74.03.64.48

 Fax : 04.74.03.68.71